



Evaluation des premiers résultats des programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE de Normandie et de leur contribution aux objectifs de la stratégie Europe 2020

**Rapport n°3 : synthèse comparative**

Septembre 2019

**Teritéo**  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec

**ASTER Europe**   
Appui stratégique et technique à l'action européenne en région

**Dictys**  **Conseil**

# Sommaire

<b>1. SYNTHÈSE COMPARATIVE DES 2 PO ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>3</b>
<b>A. Atouts et faiblesses des logiques d'intervention des PO .....</b>	<b>3</b>
<b>B. Mesures à envisager pour optimiser la programmation des PO 2014-2020.....</b>	<b>7</b>
<b>C. Réflexions sur les perspectives d'orientations pour le programme 2021-2027 .....</b>	<b>10</b>

# 1. Synthèse comparative des 2 PO et recommandations

## A. Atouts et faiblesses des logiques d'intervention des PO

### ✓ Atouts et faiblesses des logiques d'intervention des PO

L'analyse réalisée au cours de l'évaluation a amené à identifier les atouts et les faiblesses des choix stratégiques opérés.

ATOUTS	FAIBLESSES
<b>RECHERCHE/INNOVATION (PO HN + BN)</b>	
<p><u>Types d'actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des projets pertinents dans les 2 PO : des projets structurants, avec des coûts moyens importants, permettant une concentration et un effet de levier (HN + BN) ;</li> <li>○ Globalement, une bonne articulation des projets d'innovation avec les domaines clés des stratégies d'innovation dans les 2 PO (HN + BN) ;</li> </ul> <p><u>Nature des projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des soutiens complémentaires concernant l'innovation : sensibilisation, accompagnement, conseil + aide au financement des projets (HN + BN)</li> </ul>	<p><u>Nature des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des projets avec des délais de réalisations importants (plusieurs années) et qui nécessitent une vigilance dans la conduite des opérations afin de sécuriser l'atteinte des cibles prévues (respect des calendriers,...) ;</li> <li>○ Certains thèmes fléchés dans les stratégies d'innovation s'avèrent peu mobilisés : le domaine des « nouvelles technologies en chimie et biologie appliquées à la santé/bien être » pour le PO HN ou celui de la « transition énergétique » pour le PO BN.</li> </ul>
ATOUTS	FAIBLESSES
<b>COMPETITIVITE (PO HN + BN)</b>	
<p><u>Nature des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les enjeux identifiés dans les 2 PO sont similaires (faible dynamique en matière de création d'entreprise, tissu de PME de taille modeste). Les soutiens apportés sont complémentaires : aides financières (aides à la création/reprises, aides au développement des entreprises,...), des accompagnements (sensibilisation, conseils etc...)</li> </ul>	<p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A ce jour, une contribution limitée en BN et HN mais des cibles jugées élevées ;</li> </ul> <p><u>Types d'actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des outils parfois moins présents sur certains territoires : par exemple, des interventions de Normandie Participations plus en retrait dans l'Orne et la Manche, et qui nécessitent le déploiement d'efforts supplémentaires (animations, sourcing,...)</li> </ul>

ATOUTS	FAIBLESSES
<b>NUMERIQUE (PO HN + BN)</b>	
<p><u>Types d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour le PO BN, ciblage sur les infrastructures THD permettant une concentration importante de l'enveloppe FEDER (maquette 21 M€) ;</li> <li>o Pertinence des actions des 2 PO en faveur des usages du numérique, en particulier les projets déployés par les acteurs publics (forts besoins en matière de e-administration par exemple).</li> </ul>	<p><u>Types d'actions :</u></p> <p>Des difficultés concernant la mise en œuvre des actions de la Pi 2b « Services TIC » (PO HN) : actions ciblées sur les entreprises mais plusieurs contraintes observées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des chefs d'entreprises encore peu sensibilisés aux enjeux liés à la digitalisation ;</li> <li>- des chevauchements possibles avec d'autres mesures : financement possible de ce type d'actions via d'autres mesures dédiées aux entreprises (ex, aides à l'innovation – OT1- ou au développement des entreprises – OT3 -).</li> </ul>
ATOUTS	FAIBLESSES
<b>BIODIVERSITE (PO HN)</b>	
<p><u>Types d'actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour le PO HN, concentration des crédits sur les stratégies « trame verte et bleue » ;</li> <li>o Pour le PO HN, des projets importants permettant de faciliter l'atteinte de la cible CO23 « superficie d'habitat concernée » : restauration des milieux silicoles et calcicoles du territoire (Rouen Métropole). Avec une superficie de 194 hectares de surface concernée, le projet permet à lui seul de dépasser la cible 2018 (126 ha) ;</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Lancement de 2 appels à projet multifonds : Appel à projets 2017 « Stratégie Trame verte et bleue - Agir à l'échelle locale » et « Patrimoine naturel » (2017). Ce processus par appels à projets multi-fonds paraît une simplification utile pour les bénéficiaires. La Région a donc renouvelé l'expérience avec le lancement en 2018 de 4 nouveaux appels à projets à l'échelle de toute la Normandie pour des projets démarrant à partir de 2019 (des évolutions de périmètre des appels ont été proposées afin de renforcer le ciblage sur certains sujets, notamment les investissements) ;</li> </ul>	<p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO HN : la cible de l'indicateur de résultat « surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale IR13 » semble ambitieuse et son atteinte apparaît peu probable (13 841 ha d'ici 2023 – situation 2015 à 12 414 ha). En effet, l'analyse des données des surfaces protégées en Haute-Normandie montre une évolution moyenne annuelle d'environ 0,25%/an, soit 2% d'ici 2023 alors qu'une évolution supérieure à 11% serait nécessaire pour atteindre la cible 2023.</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mesure qui aurait pu faire l'objet d'efforts plus importants en matière d'animation, communication en direction des porteurs de projets potentiels (PO HN)</li> </ul>

ATOUPS	FAIBLESSES
<b>TOURISME (PO HN + BN)</b>	
<p><u>Types d'actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o BN : priorisation des crédits en direction de quelques sites emblématiques à forts enjeux touristiques (Mont Saint-Michel, plages du Débarquement) ;</li> </ul>	<p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO HN : Peu de projets remontés. Mise en œuvre basée sur une approche au « fil de l'eau » (PO HN) peu adaptée. Nécessité d'animer davantage cette mesure (appels à projets, appel à manifestation d'intérêt,...)</li> </ul> <p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Globalement, une contribution du FEDER en faveur du tourisme difficile à apprécier du fait de la faiblesse des outils de collecte/suivi (HN + BN)</li> </ul>
ATOUPS	FAIBLESSES
<b>TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLES EMISSIONS DE CO2 (PO HN + BN)</b>	
<p><u>Types d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des types d'actions en matière d'ENR qui ont permis une consommation favorable des crédits, malgré les difficultés d'instruction des dossiers existantes au regard des aides d'Etat (prise en compte de l'autofinancement des structures publiques et projets publics d'ENR pouvant générer des retombées économiques supérieures à 20 %)</li> <li>o Pour les deux PO : En efficacité énergétique, perspectives de programmation à venir, même si on note un retard actuellement dans la programmation - concentration de la majorité du FEDER sur la rénovation énergétique des logements sociaux qui favorisera à terme un meilleur effet levier sur le sujet</li> </ul>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Difficultés à programmer portent davantage sur les projets en matière de construction exemplaire (BEPOS) du fait de la prise en charge du seul surcoût par rapport à la réglementation thermique.</li> <li>o Difficultés à programmer les projets en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics : elles sont liées à l'ambition des scénarios à atteindre et à la technicité de l'instruction (calcul de l'assiette éligible, cofinancements,...)</li> </ul> <p><u>Types d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO HN : Dossiers d'animation régionale en matière d'efficacité énergétique ne contribuant pas directement aux indicateurs de réalisation des PO même s'il s'avère possible de quantifier le nombre de particuliers accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique</li> </ul> <p><u>Résultats :</u></p> <p>Une contribution du FEDER aux résultats régionaux en matière de production d'ENR qui peut s'avérer faible, mais qui s'explique par un calibrage trop large de l'indicateur de résultats (sur le PO BN) et qui s'avère difficile à calculer en l'absence de liens entre les indicateurs de réalisation et l'indicateur de résultat. (sur les deux PO).</p>
ATOUPS	FAIBLESSES

## DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS URBAINS DURABLES (PO HN + BN)

<p><u>Types d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des types d'actions adaptés aux besoins des territoires urbains dans les deux PO</li> <li>o Une progression très satisfaisante de la dynamique de programmation dans les 2 PO</li> </ul> <p><u>Nature des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO HN : une approche fortement intégrée du FEDER dans les grands projets de restructuration des quartiers urbains (notamment sur Le Havre Seine Métropole et Métropole Rouen Normandie)</li> <li>o PO BN : des projets d'envergure financés en matière de transports durables présentant un réel effet levier du FEDER</li> </ul> <p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO HN : Contribution non négligeable à l'indicateur de résultat concernant l'augmentation de la surface de nouveaux quartiers urbains durables,</li> <li>o PO HN et BN : Des réalisations conséquentes en matière de transport durable</li> </ul>	<p><u>Nature des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO BN : un financement de projets de friches urbaines relativement éparées sur le territoire ne mettant pas en valeur le caractère intégré des stratégies urbaines. Une intégration des projets au sein des stratégies de développement urbain pas toujours évidente.</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des approches urbaines qui peuvent s'avérer lourdes à mettre en œuvre pour les petits territoires urbains, amenant à des retards de programmation pour certains et un coût en ingénierie qui peut s'avérer très élevé eu regard des enveloppes financières attribuées aux autorités urbaines.</li> </ul> <p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o PO BN : Une bonne contribution aux indicateurs de réalisation en matière de transport durable (compte tenu du nombre d'opérations réalisées et du nombre de kilomètres de lignes de transports supplémentaires ou améliorées), mais des indicateurs de résultat qui s'avèrent inappropriés pour mesurer l'effet du PO sur le renforcement de l'utilisation des transports en commun.</li> </ul>
--	---

**ATOUTS**

**FAIBLESSES**

## EMPLOI-FORMATION (PO HN + BN)

<p><u>Types d'actions</u></p> <p>Des types d'actions qui répondent aux enjeux en matière de développement des compétences et de qualifications de la population normande, en particulier en ciblant les personnes les plus fragilisées (PO HN + BN)</p> <p>Un spectre large de type d'actions qui permet à la fois de soutenir des parcours vers l'emploi, à l'appui des actions de formation, mais aussi d'intervenir sur l'écosystème de la formation et sur les pratiques des structures et des professionnels. (PO HN +BN)</p> <p><u>Résultats</u></p> <p>Des résultats très positifs en matière d'obtention d'une qualification à l'issue de la participation à une opération soutenue par le FSE (PO HN + BN)</p>	<p><u>Mise en œuvre</u></p> <p>Un suivi au fil de l'eau des indicateurs du programme à renforcer pour faciliter un pilotage fin des réalisations dans le respect du référentiel communautaire en matière de cohérence et de qualité des données (PO HN + BN)</p> <p>PO HN et BN : un risque de concurrence avec le Programme régional d'investissement dans les compétences qui ciblent les personnes les plus en difficulté.</p> <p><u>Résultats :</u></p> <p>PO HN : une cible sur le nombre de participants de niveau CITE 1 et 2 difficile à atteindre, soulignant les difficultés à inciter les personnes très peu qualifiées à engager un parcours de qualification.</p>
---	--

## B. Mesures à envisager pour optimiser la programmation des PO 2014-2020

Afin de permettre la consommation totale de l'enveloppe de l'axe et d'atteindre les seuils minimaux des cibles des indicateurs du cadre de performance, certaines pistes pourraient être étudiées :

	<b>Principales pistes pour optimiser la programmation 2014-2020</b>
<p>Préparer la consommation totale des enveloppes et la revue de performance 2023 en révisant le PO</p>	<p>La Commission européenne reste ouverte à une éventuelle révision des PO. Selon ses propos lors du séminaire Suivi, performance, évaluation du 4 juin dernier, elle gardera néanmoins une approche stricte dans son analyse des justifications apportées en cas de demande de modification du PO et des cibles 2023 des indicateurs. Elle incite cependant les autorités de gestion à rechercher des solutions sur leur territoire pour essayer d'atteindre les objectifs fixés et augmenter la réalisation, sans modifier la stratégie des programmes. La Commission n'acceptera pas un rééquilibrage des cibles des indicateurs sur la performance réelle des programmes. La Commission a précisé que <b>les autorités de gestion avaient 3 mois à l'issue de l'examen de performance du PO pour proposer des modifications de leur programme.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Relancer une dynamique de programmation sur les OS présentant des réserves de dossiers insuffisantes pour programmer la totalité des enveloppes</b></li> </ul> <p>Certains OS présentent des taux de programmation relativement bas et une réserve de dossiers déposés à ce stade qui peut être jugée insuffisante. Nous attirons notamment la vigilance tout particulièrement sur les OS suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PO BN : OS 4 (PI3d) ; OS 10 (PI 6c)</li> <li>- PO HN : OS 1.2 (PI 1b) ; OS 1.4 (PI 2b) ; OS 1.6 (OS 3a) ; OS 1.7 (PI3d) ; OS 3.1 (PI 6c) ; OS 3.2 (PI 6d) ; OS 4.2 (PI 6e) et OS 6.2 (PI10iv)</li> </ul> <p>Il conviendrait dans un premier temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. de faire un état des lieux actualisés des dossiers en attente de programmation et des dossiers susceptibles d'émerger dans les 6 mois à venir.</li> <li>2. d'identifier des mesures d'animation qui pourraient être mises en place pour faire émerger rapidement de nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appels à projets accompagnés d'une animation forte associant le partenariat et les acteurs relais pour aller au plus près des porteurs de projet</li> <li>- Renforcement de l'accompagnement des OI pour faire émerger des projets (en particulier auprès des OI où la programmation est restée faible (CA Seine et Eure ; CA Saint Lo, CA Lisieux Normandie) ;</li> </ul> </li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Envisager des transferts d'enveloppes dès lors que le renforcement de l'accompagnement apparaîtra insuffisant</b></li> </ul>

A contrario, certains OS présentent des enveloppes insuffisantes au regard des dossiers déposés. Peuvent notamment être cités :

- PO BN : OS 3 (PI 3a) ; OS 6 (PI 2c), OS 7
- PO HN : OS 1.5 (PI 2c), OS 2.1.

D'autres OS présentent des taux de programmation très élevés et pourraient voir leur enveloppe augmentée (PI 4a notamment) si de nouveaux dossiers étaient identifiés.

Des transferts d'enveloppes pourraient être sollicités. Les transferts au sein d'un même OT pourraient être obtenus assez facilement. Les transferts d'un OT à l'autre nécessiteront une argumentation, montrant les efforts entrepris en amont de la sollicitation du transfert et les motifs de changement significatif de la situation économique, environnementale ou du marché du travail. Les raisons de blocage de la mise en œuvre (et notamment réglementaires : application des aides d'Etat) ne sont cependant pas à exclure, même si elles ne sont pas prévues dans les textes communautaires (notamment sur la partie bâtiments publics de la PI 4c du PO HN, si l'absence de programmation de ce domaine ne peut être absorbé par la thématique de la rénovation énergétique des logements sociaux).

- **Réviser le PO sur le volet « indicateurs » en ciblant particulièrement le cadre de performance**

En cas d'évolution des maquettes des PO, les cibles des indicateurs devront évoluer.

Par ailleurs, une proposition de modification des valeurs cibles du Cadre de Performance peut être étudiée, si elle est la résultante d'un changement de stratégie du programme opérationnel en lien avec des évolutions socio-économiques ou environnementales importantes, en vertu de l'Annexe II du Règlement portant dispositions communes, ou du constat d'hypothèses erronées selon l'Article 5(6) du Règlement d'exécution N°215/2014.

- Un travail d'analyse des perspectives d'atteinte des cibles 2023 des indicateurs devrait donc être entrepris, afin de s'assurer que l'autorité de gestion ne soit pas placée dans une situation l'exposant aux éventuelles corrections financières visées à l'article 22 du RPDC, et précisées aux articles 2 et 3 du règlement délégué 480/2014 du 3 mars 2014.
- En cas d'insuffisance de dossiers identifiés pour atteindre au moins 65 % de la cible, une réflexion sur la révision de ces cibles doit être engagée. Selon les retours d'évaluation, 3 indicateurs FEDER et 1 indicateur FSE du cadre de performance du PO Basse-Normandie sont de nature à présenter une composante d'erreur méthodologique, pouvant justifier une révision (à la baisse) des valeurs : ex, PO BN CO01/axe 1 FEDER ; CO01 / Axe 4 FSE, PO BN CO22 et CO31 / axe 3 FEDER . Sur ces indicateurs, il s'agirait de :
  - Réviser les valeurs unitaires sur les indicateurs concernés. Sur certains indicateurs des valeurs moyennes issues de comparaison d'autres PO français pourraient constituer une base de travail (ou



	<p>du PO HN pour l'indicateur CO31 qui a fait l'objet d'une révision en 2018 et qui doit désormais présenter un coût unitaire plus élevé que le PO BN) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les assiettes financières (part de la maquette allouée aux opérations agissant sur le cadre de performance).</li> <li>- Proposer des cibles ajustées.</li> </ul>
<p><b>Optimisation du système de suivi des indicateurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de transmission de données/informations pour la période 2021/2027 vont évoluer : transmission électronique tous les 2 mois des informations les plus récentes et de données alimentant l'outil de suivi. Il convient d'anticiper au plus tôt ces évolutions : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en place un outil de suivi adapté</li> <li>o Préciser les processus de collecte (types de données à collecter, délais, niveaux de responsabilité des organismes et collaborateurs concernés)</li> </ul> </li> </ul>

## C. Réflexions sur les perspectives d'orientations pour le programme 2021-2027

---

Pour rappel, les projets de règlements pour les nouveaux programmes 2021-2027 font évoluer les différents objectifs stratégiques : Répartie entre 11 « objectifs thématiques » au cours de la période 2014-2020, la politique de cohésion concentrera désormais ses ressources sur 5 objectifs stratégiques. Le FEDER interviendra dans le cadre des 5 OS suivants :

- OS 1 « **Une Europe plus intelligente** » : une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, aux mutations industrielles et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- OS 2 « **Une Europe plus verte** » : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques
- OS 3 « **Une Europe plus connectée** » : une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- OS 4 « **Une Europe plus sociale** » : une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- OS 5 « **Une Europe plus proche des citoyens** » : une Europe plus proche des citoyens, par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales. Le développement urbain intégré resterait néanmoins possible à travers des instruments territoriaux intégrés mobilisant plusieurs OS.

Dans le cadre de la concentration thématique, la Normandie se devra d'allouer au moins 45 % de ses ressources FEDER (hors assistance technique) à l'OS 1 et au moins 30 % à l'OS 2.

Le FSE+ interviendra dans le cadre de l'objectif stratégique 4 « Une Europe plus sociale » sur les domaines d'actions similaires aux OT 8, 9 et 10 actuels.

### Calendrier de l'élaboration des prochains programmes :

Le projet de règlement portant dispositions communes prévoit le retour à la règle du dégageant « N+2 » à la place du « N+3 », ce qui nécessitera un démarrage rapide des programmes. La revue de performance est, par ailleurs, maintenue et donnera lieu à un examen en 2025 sur la base des données de l'année 2024, soit 1 an plus tôt que la revue de performance actuelle. Au-delà d'un démarrage rapide, c'est une programmation constante et soutenue qu'il faudra viser en vue de l'examen à mi-parcours.

La préparation des prochains programmes doit être prévue suffisamment en amont afin d'être en capacité de pouvoir déposer l'accord de partenariat et les PO dans les délais auprès de la Commission européenne et d'obtenir une validation des PO dès le 1er janvier 2021. Le CGET prévoit une **finalisation d'une V1 des programmes pour le mois de mars 2020**. Il est donc essentiel de démarrer les réflexions sur le futur programme de Normandie rapidement.

<p>OS 1 « Europe plus intelligente »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recherche Innovation</b> : explorer les potentiels d’actions liés aux nouveaux thèmes proposés dans les règlements 21/27 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement des compétences (FEDER)</li> <li>○ Transition industrielle</li> <li>○ Collaboration internationale (Recherche/Innovation)</li> </ul> </li> <li>• <b>Compétitivité</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Encourager la mobilisation des outils d’ingénierie financière</b> : outre les besoins d’accompagnement des projets des entreprises, la mobilisation de ce type d’approche a des incidences sur la consommation des crédits : les données d’avancement remontées auprès de la commission intègrent l’enveloppe dédiée à l’ingénierie financière<sup>1</sup> (sans tenir compte de la réalisation effective des opérations). Cela permet ainsi de « massifier » les interventions FEDER.</li> <li>○ <b>Mobiliser les actions collectives</b> afin de faciliter l’atteinte des cibles</li> </ul> </li> <li>• <b>Numérique</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Mieux appréhender les besoins générés par les technologies émergentes</b> : de nombreuses technologies émergent aujourd’hui : 5G, Intelligence Artificielle,...Néanmoins, les acteurs ne disposent pas encore de visions suffisamment claires sur les besoins et usages qui pourront être générés par ces nouvelles technologies. Il existe ainsi un enjeu important à mieux identifier ces technologies et anticiper les besoins de demain pour le territoire normand.</li> <li>○ <b>Identifier le potentiel d’actions concernant le nouveau thème « numérisation numérique »</b></li> </ul> </li> </ul>
<p>OS 2 « Europe plus verte »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identifier types et volumes de projets susceptibles d’émerger à travers ce futur OS</b> : si les projets de règlements se confirment, plusieurs thématiques, le changement climatique, la gestion durable de <u>l’eau</u>, la <u>biodiversité</u> feront désormais partie de la concentration thématique (intégrant l’objectif stratégique n°2). Il pourrait être opportun de profiter de la fin de programmation 2014-2020 pour recenser les typologies de projets et informer les catégories de bénéficiaires potentiels ;</li> <li>• Dans le cadre des négociations, la <b>mobilité urbaine multimodale</b> prévue initialement dans l’OS 3, pourrait être intégrée dans l’OS 2.</li> <li>• Une nouvelle thématique concernant <b>l’économie circulaire</b> sera éligible. Il convient d’identifier si des perspectives de projets pourraient exister dans ce domaine. La définition du champ de l’économie circulaire reste floue à ce stade.</li> <li>• Les enseignements tirés de l’évaluation et de notre pratique de l’évaluation dans d’autres régions permettent d’attirer votre vigilance sur les points suivants, qui méritent réflexion avant intégration dans le prochain programme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Production ENR</b> : l’application des aides d’Etat reste une problématique pour soutenir des projets dans ce domaine (La prise en compte de l’autofinancement des collectivités dans le calcul des</li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> Les crédits FEDER fléchés sur le compartiment EM Invest UE sortent de l’enveloppe du PO Régional et ne contribuent pas au dégageant.

	<p>aides d'Etat reste à ce stade un élément de blocage majeur au soutien de projets).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Efficacité énergétique</b> : si des besoins importants existent en matière de soutien à la rénovation énergétique des logements privés, la mise en place d'un instrument financier sur ce sujet peine à voir le jour à ce stade. Les besoins en rénovation énergétique des logements sociaux restent importants en Normandie et constitue une piste sérieuse de consommation pour le prochain programme. En matière de bâtiments publics, la rénovation énergétique dans les bâtiments d'enseignement secondaire et enseignement supérieur a donné satisfaction dans plusieurs régions.</li> <li>○ <b>Mobilité durable</b> : constitue un poste où la consommation reste forte dans la majorité des régions et où les difficultés réglementaires restent limitées.</li> </ul>
OS 3 « Europe plus connectée »	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Bien identifier les besoins en matière d'infrastructures numériques.</b> Le réseau THD ne semble pas entièrement finalisé sur le territoire régional : des financements UE pourraient être utiles afin de finaliser le déploiement dans la Manche. Le positionnement de l'AG sur le volet numérique pour la période 21/27 devra être clarifié (notamment l'intérêt de la mobilisation des crédits UE).</li> </ul>
OS 4 « Europe plus sociale »	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Veiller à une bonne articulation du FSE+ avec les politiques régionales en matière de formation et d'orientation</b> en particulier avec le programme régional d'investissement dans les compétences 2019 – 2022 dont les enseignements seront certainement très utiles pour les futures actions à soutenir avec l'appui du FSE.</li> </ul>
OS 5 « Europe plus proche des citoyens »	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au moins 6 % des ressources FEDER devront être affectés au développement durable (Art. 9 du projet de règlement FEDER). Un <b>choix devra être établi entre l'intégration de l'OS 5 et / ou la mise en place d'Investissements Territoriaux Intégrés transversaux à plusieurs OS.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si l'OS 5 pourra intégrer des thématiques des autres OS, celles-ci sortiraient de la concentration thématique, l'ITI permettrait, par contre, d'intégrer la concentration thématique dans les approches urbaines. L'ITI peut par ailleurs intégrer l'OS 5.</li> <li>○ Selon l'article 23 du projet de RPDC (règlement portant dispositions communes), les modalités de gestion dans le cadre d'une stratégie territoriale pourraient être amenées à être simplifiées, si l'AG ne délègue pas d'autres tâches que la sélection des opérations. Dans ce cas, l'autorité urbaine ne serait pas considérée comme un organisme intermédiaire.</li> <li>○ De plus si une liste de projets est incluse dans la stratégie territoriale, la sélection des projets n'aura pas lieu d'être.</li> </ul> </li> <li>● Sur les précédents programmes, la mise en route des stratégies urbaines et le conventionnement a nécessité un temps assez long (notamment en Haute-Normandie), il restera important de <b>mettre en œuvre les stratégies urbaines intégrées rapidement</b>, les échéances de dégagement d'office (N+2) et de revue intermédiaire de la performance étant avancées au regard de la période actuelle.</li> <li>● Le périmètre thématique des stratégies urbaines est apparu pertinent sur la génération actuelle, il convient néanmoins de revoir avec les acteurs urbains l'évolution de leurs besoins. Il avait été noté, dans le cadre de l'évaluation une plus grande difficulté à mobiliser des crédits sur les thématiques de l'OT 2 et 3 en Basse-Normandie. Il convient de voir si ces thématiques demeurent pertinentes.</li> </ul>

